

### Sixième Réunion des Parties

Skukuza, Afrique du Sud, 7 - 11 mai 2018

## Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord 2015 - 2017

Comité consultatif, Secrétariat

### RÉSUMÉ

Ce document contient des informations que le Comité consultatif et le Secrétariat jugent utiles pour informer les Parties de l'avancement dans la mise en œuvre de l'Accord, pour la période 2015-2017. Ce rapport a été préparé conformément à l'article IX (6) (d) de l'Accord et comprend des informations compilées fournies en vertu de l'article X (j) par les Parties via le Secrétariat comme le prévoient les articles VII (1) (c) et VIII (10). Douze Parties ont présenté des rapports ont présenté des rapports de mise en œuvre, lesquels ont été utilisé pour comiler la section 1. La section 2 contient une synthèse des informations fournies par les Parties au Comité consultatif tous les ans pour l'aider dans son travail. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'Accord sont résumées dans la section 3.

### **RECOMMANDATIONS**

Que la Réunion des Parties et, le cas échéant, les États de l'aire de répartition non parties participants continuent de :

- Traiter les menaces maritimes, en particulier celles qui sont associées aux pêcheries hautement prioritaires (cf. **Tableau 6**), et renseignées par les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP relatifs à l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer;
- 2. répondre aux menaces terrestres hautement prioritaires conformément aux priorités de conservation (cf. **Tableau 9**);
- garantir le maintien ou la mise en œuvre des mécanismes adéquats permettant d'identifier et d'évaluer correctement les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries concernées et de suivre la mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires efficaces;
- 4. soutenir et participer activement les processus de l'ACAP afin de mieux comprendre et de traiter les obstacles et les moteurs à l'utilisation efficace des bonnes pratiques reprises dans les stratégies d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer ;

- 5. examiner, sur la base des informations fournies par le Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer utilisées dans les pêcheries gérées et étudier les résultats des nouvelles technologies d'atténuation et d'autres questions relatives à la sécurité et au fonctionnement ;
- utiliser le modèle révisé pour les rapports relatifs aux captures accessoires dans le cadre des rapports établis annuellement, afin de permettre d'évaluer et de rendre compte des indicateurs de performance relatifs aux captures accessoires;
- 7. appuyer la collecte et la fourniture de données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer par les organisations régionales de gestion de pêches (ORGP) et des organes de conservation régionaux (OCR) dont elles sont membres ;
- 8. soutenir leur programmes de suivi des populations, notamment le maintien d'un suivi à long terme (cf. <u>CC10 Doc 11 Rév 1</u>, p. 22-26) ;
- 9. adopter les bonnes pratiques en matière de pratiques de suivi, dont les recensements sur les sites de reproductions menés à intervalles minimaux de 10 ans et suivi annuel des tendances de populations et des paramètres démographiques pour au moins un site représentatif par groupes d'îles ;
- mettre en œuvre des programmes de suivi prioritaires afin de mieux comprendre la répartition en mer des albatros et des pétrels (cf. CC10 Doc 11 Rév 1 p. 26-28);
- 11. actualiser la base de données de l'ACAP de façon constante afin de garantir la pertinence des analyses d'informations ;
- 12. soutenir le financement du Comité consultatif afin d'en assurer le fonctionnement efficace, en prenant en considération la croissance de la complexité et l'étendue des dossiers qui y sont désormais traités ;
- 13. fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes de recherches et de conservation identifiés par les Groupes de travail du Comité consultatif ; et
- 14. mener des processus de consultation nationale efficaces afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord.

### CONTEXTE

Les principaux objectifs du rapport sur la mise en œuvre de l'Accord sont :

- fournir des informations relatives à l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'Accord;
- recueillir des informations sur les enseignements tirés, notamment les réussites et les échecs, afin de procéder à la conservation des albatros et des pétrels de la manière la plus efficiente et efficace possible;
- 3. identifier de nouvelles actions de recherche et de conservation : et
- 4. fournir des informations sur la conservation des albatros et des pétrels.

Ce rapport a été préparé aux termes du processus révisé convenu lors de la RdP3 à l'aide du système de rapport électronique mis sur pied en 2010-2011. Les informations fournies par les Parties se retrouvent dans le détail dans les documents d'information transmis aux CC10 (AC10 Inf 02 à AC10 Inf 13), et dans les documents MoP6 Inf 01 à MoP6 Inf 04 (rapports de mise en œuvre non présentés au CC10). Une synthèse de ces informations a été préparée par le Secrétariat et est présentée ci-dessous (Section 1). Ce rapport englobe également des informations fournies par les Parties et d'autres au Comité consultatif pour lui permettre de respecter ses obligations de communication aux termes du point 5.1 du Plan d'action de l'Accord (Section 2). Le rapport identifie par ailleurs les difficultés qui ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de l'Accord (Section 3).

### 1. RÉSUMÉ DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

Douze Parties ont remis un rapport de mise en œuvre (soit 92% des Parties). Ce nombre a diminué par rapport à 2014 (100%), mais reste supérieur à celui de 2011 (85%). Les rapports actuels couvrent les périodes allant de juin 2014 à juin 2017. Tous les points de rapport n'ont pas été abordés par tous les répondants. Neuf domaines d'intérêt clés sont abordés dans les rapports. Une synthèse des informations reçues est disponible dans le **Tableau 1**. Puisque l'année 2017 était la troisième année de rapports présentés sous le même format, les chiffres correspondant aux réponses sur cette période sont fournis pour chaque question, à l'exception des actions de conservation prioritaires menées sur terre et en mer (questions 7 et 8), qui ont seulement été incorporées au format en ligne en 2017.

**Tableau 1.** Synthèse des mesures adoptées par les Parties à l'ACAP en 2015-2017 sur la mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action.

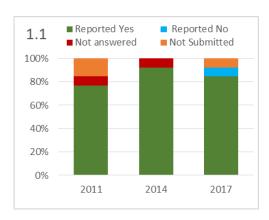
	Argentine	Australie	Brésil	Chili	Equateur	France	Nouvelle-Zélande	Norvège	Pérou	Afrique du Sud	Espagne	Royaume-Uni	Uruguay
<ul> <li>1. Aperçu de la mise en œuvre</li> <li>1.1 Des mesures ont-elles été prises pour appliquer les décisions adoptées lors des précédentes RdP</li> </ul>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	*	_	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>✓</b>
1.2 Des mesures nationales de mise en œuvre seront-elles appliquées au cours des trois prochaines années ?	<b>√</b>	?	✓	?	<b>√</b>	-	✓	✓	✓	<b>√</b>	<b>√</b>	✓	<b>✓</b>
2. Conservation des espèces – La Partie a-t-elle:													
2.1 ourni une dérogation à l'interdiction de capture des albatros et des pétrels ou à l'interdiction d'interférence nuisible avec ces derniers ?	x	×	×	×	×	-	×	x	×	×	×	×	×
2.2 A-t-on utilisé/commercialisé des albatros ou des pétrels ?	x	SC	x	x	x	_	<b>√</b>	x	x	<b>√</b>	x	x	x
2.3 mis en œuvre de nouvelles stratégies de conservation d'une ou plusieurs espèces / de nouveaux Plans d'action ?	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	×	✓	x	✓	✓	✓
2.4 adopté des mesures d'urgence impliquant des albatros ou des pétrels ?	x	x	✓	x	x	_	x	×	x	x	x	x	x
2.5 mis au point un programme de réintroduction ?	sc	x	x	x	?	_	✓	x	x	x	x	x	x
2.6 adopté de nouveaux instruments politiques ou juridiques destinés à protéger les albatros et les pétrels ?	✓	✓	✓	?	×	-	×	×	×	✓	✓	?	×
2.7 adopté des instruments politiques ou juridiques d'étude de l'impact sur l'environnement ?	x	x	1	1	<b>√</b>	_	✓	✓	x	x	x	$\checkmark$	x
2.8 souhaite-t-elle qu'une espèce en particulier soit ajoutée à l'Annexe 1 ?	×	×	×	×	<b>√</b>	_	×	×	×	×	*	×	*
2.9 Existe-t-il d'autres projets de conservation relatifs aux espèces inscrites à l'ACAP qui n'ont pas encore été mentionnés ?	✓	✓	×	×	×		✓	×	*	×	✓	×	*
3. Conservation de l'habitat - La Partie a-t-elle:													
3.1 adopté un instrument/une mesure politique ou juridique destiné(e) à protéger et à gérer les sites de reproduction et, notamment, à restaurer l'habitat ?	×	×	N/A	x	?	-	✓	✓	N/A	1	✓	✓	N/A

	Argentine	<u>Australie</u>	<u>Brésil</u>	Chili	Equateur	France	Nouvelle-Zélande	Norvège	Pérou	Afrigue du Sud	Espagne	Royaume-Uni	<u>Uruguay</u>
3.2 adopté des mesures de gestion durable de la faune et de la flore marines qui servent de nourriture aux albatros et aux pétrels ?	✓	×	×	×	?	-	×	✓	✓	✓	✓	✓	×
3.3 adopté des mesures de gestion ou de protection d'aires marines importantes pour les albatros et les pétrels ?	✓	×	×	×	?	_	×	×	×	✓	✓	×	×
4. Gestion des activités humaines - La Partie a-t-elle::													
4.1 mené de nouvelles études d'impact environnemental relatives aux albatros et aux pétrels ?	$\checkmark$	×	✓	x	x	_	<b>√</b>	×	x	$\checkmark$	×	x	x
4.2 adopté de nouvelles mesures visant à limiter le déversement de produits polluants et de déchets marins ?	×	?	x	?	✓	-	x	x	✓	×	✓	✓	×
4.3 adopté de nouvelles mesures destinées à réduire les perturbations occasionnées aux habitats terrestres et marins des albatros et des pétrels ?	×	x	✓	?	x	-	x	x	x	×	?	✓	×
5. Programmes de recherche													
5.1 La Partie dispose-t-elle de programmes de recherche portant sur la conservation des albatros et des pétrels qui n'ont pas encore été mentionnés ?	×	x	✓	x	×	-	✓	x	✓	✓	✓	✓	?
5.2 D'autres institutions nationales (autorités ou centres de recherche) ou ONG sont-elles impliquées dans la conservation des albatros et des pétrels ?	x	x	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<ul> <li>6. Enseignement et sensibilisation du public – La Partie a-t-elle:</li> <li>6.1 organisé des formations destinées à un public d'experts (p.ex. scientifiques, pêcheurs, etc.) ou lui a-t-elle fourni des informations ?</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	_	✓	✓	✓	✓	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
6.2 organisé des formations destinées au grand public ou lui a-t-elle fourni des informations ?	✓	✓	✓	×	✓		✓	×	✓	×	✓	✓	×
9. Autres													
9.1 La Partie doit-elle communiquer de nouvelles informations concernant les recherches menées sur les effets (ou l'atténuation des effets) du changement climatique sur les albatros et les pétrels ?	x	✓	?	×	×	-	×	×	?	×	?	✓	?

<sup>✓=</sup> Oui, 🗷 = Non; N/A = Non applicable; ? = Pas de réponse ; — = Rapport non soumis au moment de la compilation

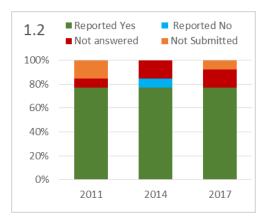
### 1.1. Aperçu de la mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action

## 1.1.1 Des mesures ont-elles été prises pour appliquer les décisions adoptées lors des précédentes RdP ?



Cette question a, par le passé, suscité une certaine confusion. Il a été demandé au Secrétariat de rassembler et d'examiner une liste de décisions en vue de conseiller les Parties à la RdP6 sur les décisions à prendre sur cette question (cf. **RdP6 Doc 19**). Pour le cycle de rapports 2017, un lien a été fourni vers la liste des résolutions existantes afin d'apporter des précisions sur cette question.

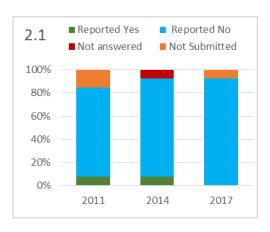
### 1.1.2 Des mesures nationales de mise en œuvre seront-elles appliquées au cours des trois prochaines années ?



Neuf Parties ont transmis des informations sur leurs plans de mise en œuvre au cours de ce cycle.

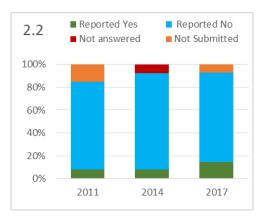
### 1.2 Conservation des espèces

## 1.2.1. La Partie a-t-elle fourni une dérogation à l'interdiction de capture des albatros et des pétrels ou à l'interdiction d'interférence nuisible avec ces derniers ?



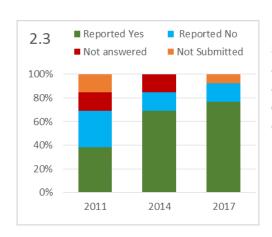
Une Partie, la France, a signalé en 2011 et en 2014 des exemptions dans le cadre de la recherche scientifique ainsi que pour les musées et les institutions de recherche.





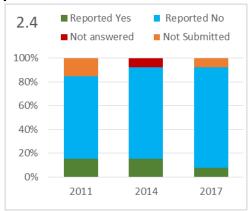
Une Partie. la Nouvelle-Zélande, signale constamment que des espèces de l'ACAP capturées accidentellement sont mises à la disposition (gratuitement) des peuples autochtones pour des usages traditionnels, ainsi qu'aux musées et aux universités. L'Afrique du Sud a indiqué lors de cette période de rapports que les oiseaux capturés lors des activités de pêche ont été examinés afin d'en davantage apprendre sur les paramètres démographiques de la capture accidentelle.

## 1.2.3. La Partie a-t-elle mis en œuvre de nouvelles stratégies de conservation d'une ou plusieurs espèces / de nouveaux Plans d'action ?



Le nombre de Parties mettant en œuvre de nouvelles stratégies ou de nouveaux plans de conservation a augmenté depuis 2011; la plupart des Parties étant actives dans ce domaine au cours des deux dernières périodes à l'examen, y compris pour des espèces récemment inscrites à l'ACAP. Cependant, les plans d'action pour des espèces n'étant pas inscrites à l'ACAP ont également été signalés.

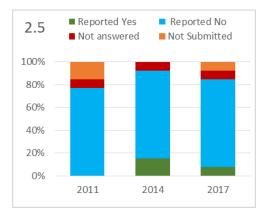
## 1.2.4. La Partie a-t-elle adopté des mesures d'urgence impliquant des albatros ou des pétrels ?



La plupart des Parties n'ont eu besoin de recourir à des mesures d'urgence dans aucune des périodes triennales. Le Brésil a signalé pour toutes les années la signature et la publication d'une loi pour appliquer des mesures d'atténuation. La France a indiqué en 2014 la protection des sites de reproduction grâce à la création d'une réserve naturelle et à la restriction de l'accès à ces zones, l'application des mesures de la CCAMLR relatives à la capture accidentelle des oiseaux marins, et la tentative de vaccination des albatros à nez jaune. En 2011, le Royaume-Uni a

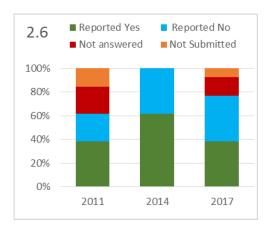
signalé la mise en œuvre de mesures rigoureuses de biosécurité et d'échantillonnage à la suite d'un cas de mortalité d'albatros à sourcils noirs sur un site de reproduction.

### 1.2.5. La Partie a-t-elle mis au point un programme de réintroduction ?



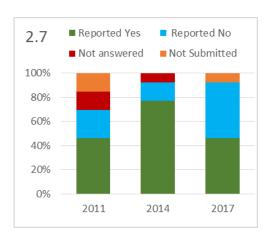
En 2017, la Nouvelle-Zélande a poursuivi le programme de transfert des albatros de Chatham signalé en 2014. La France a signalé en 2014 qu'un programme à l'examen comprenait l'éradication de prédateurs exotiques dans plusieurs colonies d'albatros et la surveillance des maladies.

## 1.2.6. La Partie a-t-elle adopté de nouveaux instruments politiques ou juridiques destinés à protéger les albatros et les pétrels ?



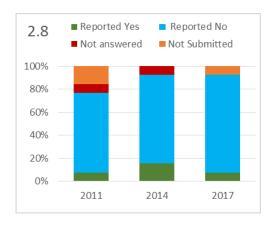
La période de rapport en 2014 a révélé que la plupart des Parties se sont dotées de nouveaux instruments politiques ou juridiques. Cinq Parties ont fourni des informations sur de nouvelles initiatives en 2017.

## 1.2.7. La Partie a-t-elle adopté des instruments politiques ou juridiques d'étude de l'impact sur l'environnement ?



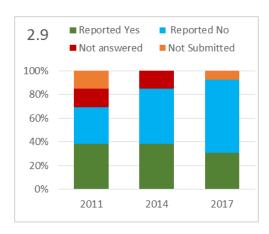
La plupart des Parties ont signalé des activités dans ce domaine en 2014; certaines ont évoqué des projets spécifiques et d'autres ont mentionné des instruments juridiques ou politiques généraux mis en place.

### 1.2.8. La Partie souhaite-t-elle qu'une espèce en particulier soit ajoutée à l'Annexe 1?



En 2011, l'Espagne a signalé le puffin des Baléares, qui a été inscrit à l'Annexe 1 en 2012. En 2014, le Chili et l'Équateur ont, respectivement, évoqué le puffin à pieds roses, et le pétrel des Galapagos. Le puffin à pieds roses a été inscrit à l'Annexe 1 en 2015. En 2017, l'Équateur a réaffirmé qu'il souhaitait inscrire le pétrel des Galapagos à l'Annexe 1, mais aucune nouvelle proposition d'inscription n'a été présentée au CC10.

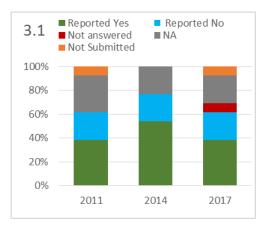
## 1.2.9. Existe-t-il d'autres projets de conservation relatifs aux espèces inscrites à l'ACAP qui n'ont pas encore été mentionnés ?



Quatre Parties ont fourni des informations sur des projets supplémentaires en 2017.

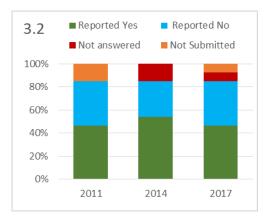
#### 1.3. Conservation de l'habitat

## 1.3.1. La Partie a-t-elle adopté un instrument/une mesure politique ou juridique destiné(e) à protéger et à gérer les sites de reproduction et, notamment, à restaurer l'habitat ?



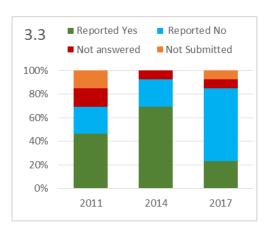
Quatre Parties ne disposaient pas de sites de reproduction en 2011 et n'étaient plus que trois à être dans le cas en 2014 et 2017 suite à l'inscription du puffin des Baléares en 2012. Cinq Parties ont signalé une activité dans la zone en 2017, bien que les initiatives mentionnées ne soient pas toutes liées à de nouvelles actions.

## 1.3.2. La Partie a-t-elle adopté des mesures de gestion durable de la faune et de la flore marines qui servent de nourriture aux albatros et aux pétrels ?



Quelque 50% des Parties continuent de signaler des mesures de gestion, nouvelles ou existantes, à chaque période triennale.

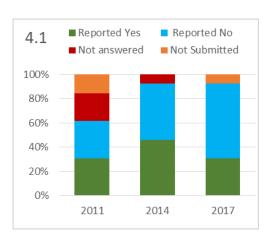
## 1.3.3. La Partie a-t-elle adopté des mesures de gestion ou de protection d'aires marines importantes pour les albatros et les pétrels ?



Trois Parties ont mentionné des zones protégées nouvelles ou existantes, en 2017. Par rapport à 2014, plusieurs nouvelles initiatives ont été communiquées par la plupart des Parties.

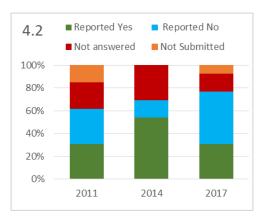
### 1.4. Gestion des activités humaines

## 1.4.1. La Partie a-t-elle mené de nouvelles études d'impact environnemental relatives aux albatros et aux pétrels ?



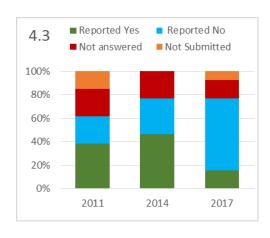
Quatre Parties ont fait rapport à ce sujet en 2017, même si ces actions avaient déjà été signalées à la Question 2.7.

## 1.4.2. La Partie a-t-elle adopté de nouvelles mesures visant à limiter le déversement de produits polluants et de déchets marins ?



Quatre Parties ont signalé des mesures en 2017, mais l'on ignore si toutes les initiatives sont nouvelles ou si elles existaient déjà.

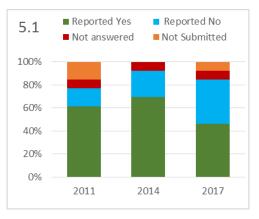
## 1.4.3. La Partie a-t-elle adopté de nouvelles mesures destinées à réduire les perturbations occasionnées aux habitats terrestres et marins des albatros et des pétrels ?



Deux Parties l'ont affirmé en 2017, mais les réponses englobaient des mesures déjà enregistrées dans le cadre de questions précédentes et comprenaient également des mesures existantes et non nouvelles.

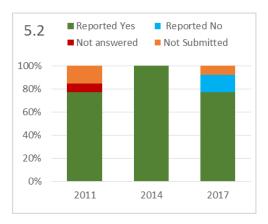
### 1.5. Programmes de recherche

## 1.5.1. La Partie dispose-t-elle de programmes de recherche portant sur la conservation des albatros et des pétrels qui n'ont pas encore été mentionnés ?



Contrairement à 2017, la plupart des Parties ont signalé d'autres programmes en cours en 2011 et 2014. Il est difficile de savoir si cela s'explique par l'arrêt de programmes ou par une conception différente de ce qui a déjà été signalé.

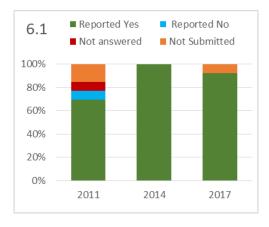
## 1.5.2. D'autres institutions nationales (autorités ou centres de recherche) ou ONG sont-elles impliquées dans la conservation des albatros et des pétrels ?



La plupart des Parties ont indiqué de nouvelles institutions ou ONG, chaque année.

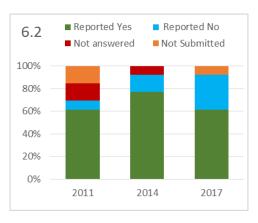
### 1.6. Enseignement et sensibilisation du public

## 1.6.1. La Partie a-t-elle organisé des formations destinées à un public d'experts (p.ex. scientifiques, pêcheurs, etc.) ou lui a-t-elle fourni des informations ?



La plupart des Parties dispensent des formations en permanence.

## 1.6.2. La Partie a-t-elle organisé des formations destinées au grand public ou lui a-t-elle fourni des informations ?



La plupart des Parties mènent des activités d'information et de sensibilisation du public en permanence.

### 1.7. Rapport sur les priorités relatives aux mesures de conservation terrestres

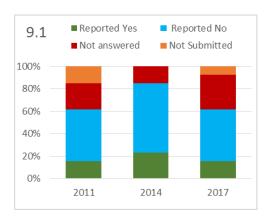
Sept Parties ont fourni des informations sur des actions entreprises, ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'entreprendre, sur les menaces terrestres (**Tableau 2**). Pour davantage de détails, veuillez vous référer à la question 7 des rapports de mise en œuvre individuels (**AC10 Inf 02** à **AC10 Inf 13**, **MoP6 Inf 01** à **MoP6 Inf 04**).

### 1.8. Rapport sur les priorités pour les mesures de conservation en mer

Sept Parties ont fourni des informations sur des actions entreprises, ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'entreprendre, sur les menaces maritimes (**Tableau 3**). Une Partie, l'Uruguay, a déclaré avoir pris des mesures concernant la pêche palangrière pélagique de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, mais n'a fourni aucun détail quant à ces mesures. Pour davantage de détails, veuillez vous référez à la question 8 des rapports de mise en œuvre individuels (**AC10 Inf 02** à **AC10 Inf 13, MoP6 Inf 01** à **MoP6 Inf 04**).

#### 1.9. Autres

## 1.9.1 La Partie doit-elle communiquer de nouvelles informations concernant les recherches menées sur les effets (ou l'atténuation des effets) du changement climatique sur les albatros et les pétrels ?



Deux à trois Parties différentes par période de rapport ont signalé des activités supplémentaires sur l'incidence du changement climatique.

### 1.10. Commentaires supplémentaires

Le Royaume-Uni a fourni des informations supplémentaires sur des projets pertinents d'aires marines en 2017.

### 1.11. Problèmes identifiés

L'examen des trois dernières périodes de rapport a mis en exergue plusieurs problèmes liés au processus et au format de rapport sur la mise en œuvre.

 Toutes les Parties n'ont pas remis de rapport dans les délais impartis. Ceci pèse sur les ressources du Secrétariat en amont des réunions du Comité consultatif, et entrave les discussions menées au sein du Comité consultatif. Les rapports tardifs ou manquants affaiblissent par ailleurs les conclusions qui peuvent être tirées quant aux progrès effectués dans la mise en œuvre de l'Accord.

- 2. Les rapports ne sont pas rédigés comme escompté :
  - a) les Parties ne limitent pas le rapport à la période actuelle et aux nouvelles informations uniquement (sur les politiques, la législation, les mesures, etc.). Les Parties fournissent à plusieurs reprises les mêmes informations ou fournissent des renseignements historiques au lieu d'aborder les nouvelles évolutions.
  - b) les Parties ne choisissent pas les bonnes réponses dans les réponses disponibles (utilisées pour générer les synthèses de rapport) ou *ne répondent* pas à certaines questions, ce qui tronque les analyses et l'interprétation des tendances se dégageant du rapport.
- 3. Une certaine confusion existe quant aux informations spécifiques demandées ; certaines questions sont mal interprétées ou interprétées de manière très différente par les différentes Parties ou d'une période de rapport à uneautre. Par exemple, pour ce qui concerne la mise en place et la mise en œuvre d'initiatives et les demandes d'informations supplémentaires « pas encore fournies ». Ces types de questions pourraient gagner à être éclaircies et bénéficier de références croisées.

Le CC10 a appuyé l'idée de réexaminer les questions actuelles du rapport de mise en œuvre. Un document de révision a été préparé à l'intention de la RdP6 (**RdP6 Doc 19**).

**Tableau 2.** Actions prioritaires de conservation terrestres signalées par les Parties lors du cycle de rapport de 2017. Les cellules vides signifient qu'aucune mesure n'a été prise par les Parties n'étant pas directement impliquées dans la gestion des sites concernés. Pour davantage de détails cf. **AC10 Inf 02** à **AC10 Inf 13** et **MoP6 Inf 01** à **MoP6 Inf 04**.

Île	Menace	Argentine	Australie	Brésil	Chilli	Equateur	France	Nouvelle-Zélande	Norvège	Pérou	Afrique du Sud	Espagne	Royaume-Uni	Uruguay
Kerguelen (Grande Terre)	Felis catus (Chat)						_							
Gough Island	Mus musculus (Souris domestique)						_				<b>√</b>		✓	
Kerguelen (Grande Terre)	Rangifer tarandus (Renne)						_							
Formentera <sup>a</sup>	Felis catus (Chat)						_					×		
Menorca <sup>a</sup>	Felis catus (Chat)						_					1		
Kerguelen (Grande Terre)	Rattus rattus (Rat noir)						_							
Cabrera <sup>a</sup>	Felis catus (Chat)						_					1		
Cabrera <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)						_					1		
Formentera <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)						_					×		
Ibiza <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)						_					✓		
Mallorca <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)						_					1		
Menorca <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)						_					1		
Ile Saint Lanne Gramont	Felis catus (Chat)						_							
Ile Saint Lanne Gramont	Rattus rattus (Rat noir)						_							

Île	Menace	Argentine	Australie	Brésil	Chili	Equateur	France	Nouvelle-Zélande	Norvège	Pérou	Afrique du Sud	Espagne	Royaume-Uni	Uruguay
South Georgia (Islas Georgias del Sur) <sup>1</sup>	Rattus norvegicus (Rat brun (norvégien))						_						<b>✓</b>	
Auckland Island <sup>c</sup>	Felis catus (Chat)						_	✓						
Auckland Island c	Sus scrofa (Cochon)						_	✓						
Marion Island	Mus musculus (Souris domestique)						_				✓			
Ile Amsterdam	Pasteurella multocida (Choléra aviaire)						_							
Isla Espanola	Moustique					×	_							
Albatross Island (AU)	Variole aviaire		<b>√</b>				_							
Pedra Branca	Morus serrator (Fou austral)		✓				_							
Ibiza <sup>d</sup>	Activités récréatives/tourisme						-					✓		

<sup>✓=</sup> Oui, **x** = Non, **-** = Rapport non soumis au moment de la compilation

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Fait référence aux colonies touchées qui pourraient englober des ilots en mer

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Projet d'éradication en cours, pratiquement terminé

c La gestion sur ce site se révèlerait également bénéfique pour les petites populations reproductrices (<1% de la population mondiale) des autres espèces de l'ACAP affectées par la même menace.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Problème dans certaines colonies, Tagomago pour le moment et peut-être Conillera

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

**Tableau 3.** Actions prioritaires en mer signalées par les Parties lors du cycle de rapport de 2017. Les cellules vides signifient qu'aucune mesure n'a été prise par les Parties n'étant pas directement impliquées dans la gestion des pêches concernées. Veuillez noter que pour les États membres de l'UE, la représentation dans les ORGP est exécutée par la Commission européenne et les actions prises au nom de ces Parties peuvent donc ne pas être représentées ici. Pour davantage de détails cf. **AC10 Inf 02** à **AC10 Inf 13** et **MoP6 Inf 01** à **MoP6 Inf 04**.

Fishery method	Argentine	Australie	Brésil	Chili	Equateur	France	Nouvelle-Zélande	Norvège	Pérou	Afrique du Sud	Espagne	Royaume-Uni	Uruguay
Angola Pelagic LL						_							
Argentina Demersal trawl	<b>√</b>					_							
Australia Demersal LL		✓				_							
Australia Demersal trawl		✓				_							
Australia Pelagic trawl		<b>√</b>				_							
Australia Trawl		<b>√</b>				_							
Brazil Demersal LL						_							
Brazil Pelagic LL						_							
Brazil Pelagic LL (Itaipava fleet)						_							
CCSBT Pelagic LL		<b>√</b>				_	<b>√</b>			<b>√</b>	<b>√</b>		
IATTC Pelagic LL						_			<b>√</b>		<b>√</b>		
ICCAT Pelagic LL						_				<b>√</b>	<b>√</b>		<b>√</b>
IOTC Pelagic LL		1				_				1	✓		
Namibia Demersal LL						_							
Namibia Demersal trawl						_							
Namibia Pelagic LL						_							
Namibia Pelagic trawl						_							
Peru Demersal LL						_							
Peru Pelagic LL						_							
SEAFO Demersal trawl						_					x		
Spain Demersal LL						_					x		
Spain Pelagic LL						_					<b>√</b>		
Spain Purse seine						_					x		
Spain Trawl						_					x		
SPRFMO Demersal trawl						_	✓						
UK (OT) Pelagic LL						_							
WCPFC Pelagic LL		<b>√</b>				_	<b>√</b>				<b>√</b>		

<sup>✓=</sup> Oui, **x** = Non, **-** = Rapport non soumis au moment de la compilation

### 2. RAPPORT SUR LES POINTS DE LA SECTION 5.1 DU PLAN D'ACTION

## 2.1. Évaluation et examen du statut des populations d'albatros et de pétrels (point 5.1.a).

### 2.1.1. Statut de conservation actuel

L'ajout du puffin à pieds roses *Ardenna creatopus, syn. Puffinus creatopus* lors de la RdP5 porte à 31 le nombre d'espèces actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP. Sur celles-ci, 21 (68%) espèces sont classées comme courant un risque d'extinction, chiffre qui contraste nettement avec le taux global de 12 % pour les 10 694 espèces d'oiseaux du monde entier (Crocall *et al.* 2012 ; Gill & Donsker 2017)¹. Sur les 22 espèces d'albatros inscrites à l'ACAP, trois sont qualifiées de « *en danger critique d'extinction »*, six de « *en danger »*, six de « *vulnérables »* et six de « *quasi menacées »*, et une est de « *préoccupation mineure »*. Pour ce qui est des neuf espèces de pétrels, quatre sont qualifiées actuellement de « *en danger critique d'extinction »*, quatre de « *vulnérables »*, une de « *quasi menacée »* et deux de « *préoccupation mineure »* (**Tableau 4**).

### 2.1.2. Changements de statut et de tendances depuis la RdP5

Depuis la RdP5 (2015), des changements sont intervenus dans le statut de trois espèces inscrites à l'ACAP à la suite d'études réalisées par BirdLife International, l'autorité de référence pour l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces espèces sont l'albatros à sourcils noirs Thalassarche melanophris (qui a été reclassé pour passer de quasi menacé à préoccupation mineure en 2017), l'albatros des Antipodes Diomedea antipodensis (reclassé, passant de vulnérable à en danger en 2017), et le puffin du Westland Procellaria westlandica (reclassé, passant de vulnérable à en danger en 2017).

### 2.1.3. État des connaissances relatives à la taille et aux tendances des populations

Les tendances démographiques observées au cours de 20 dernières années (depuis la seconde moitié des années 1990) pour les espèces inscrites à l'ACAP ont été réexaminées en 2017 lors du GTSPC4. Cette période semble refléter adéquatement la tendance de ces espèces à longue vie, dont certaines ne se reproduisent que tous les deux ans et dont le taux de reproduction peut varier fortement d'une année à l'autre.

Treize (42%) espèces inscrites à l'ACAP montrent actuellement des signes de déclin global de leur population. Dans le cas de trois espèces (*env.* 10%), la tendance des vingt dernières années n'est pas connue. Huit espèces (*env.* 27%) semblent s'être maintenues à un niveau stable durant cette période, tandis que les populations de sept autres espèces ont augmenté. La fiabilité de la tendance indiquée au **Tableau 4** reflète à la fois la précision et l'étendue des données démographiques.

Il reste des lacunes dans les données seulement pour les sites de reproduction qui sont difficiles à atteindre d'un point de vue logistique, et pour les espèces qui sont très compliquées à recenser. Toutefois, grâce aux efforts de suivi récemment déployés, seule une espèce (l'albatros fuligineux Phoebetria palpebrata) sur deux groupes d'îles

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Croxall JP, Butchart SHM, Lascelles B, Stattersfield LJ, Sullivan B, Symes A, Taylor P (2012) Seabird conservation status, threats and priority actions: a global assessment. *Bird Conservation International* **22**, 1-34. Gill, F & D Donsker (Eds). 2017. IOC World Bird List (v 7.3). doi: 10.14344/IOC.ML.7.3

(Kerguelen et Campbell) qui abritent au moins 5% du nombre total de couples reproducteurs de l'espèce, n'a pu être recensée sur ce groupe d'îles au cours des 20 dernières années. Sept populations d'albatros ou de pétrels présentes sur six îles et qui représentaient environ 10% du nombre total de couples nicheurs de leur espèce n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour chiffrée depuis 20 ans ou plus (cf. Tableaux 2 et 3 du <u>CC10 Doc 11 Rév 1</u>).

**Tableau 4**. Résumé 2017 du statut des espèces d'albatros et pétrels inscrites à l'ACAP. Les espèces indiquées en gris ont connu un changement de statut de l'UICN depuis la RdP5.

l'UICN 2017 <sup>1</sup>	l'UICN RdP5	Espèces	Nombre de sites (ACAP) <sup>2</sup>	Espèces endémiques d'un seul pays	Couples reproducteurs annuels <sup>3</sup> (dernier recensement)	Tendance démographique actuelle 1996-20164	Degré de confiance de la tendance
CR	CR	Diomedea amsterdamensis	1	France	<b>39</b> (2016)	<b>↑</b>	Elevée
CR	CR	Diomedea dabbenena	1	R-U	<b>1,108</b> (2015-2016)	<b>V</b>	Elevée
CR	CR	Phoebastria irrorata	2	Équateur	<b>9,615</b> (2001)	<b>V</b>	Moyenne
CR	CR	Puffinus mauretanicus	5	Espagne	<b>&gt;2,907</b> (2008-2016)	<b>\</b>	Elevée
EN	VU	Diomedea antipodensis	6	NZ	6,709 (1995-2017)	<b>V</b>	Elevée
EN	EN	Diomedea sanfordi	5	NZ	<b>5,135</b> (2017)	?	-
EN	EN	Thalassarche carteri	6		<b>35,073</b> (1984-2015)	<b>\</b>	Elevée
EN	EN	Thalassarche chlororhynchos	6	R-U	<b>33,650</b> (1974-2011)	$\leftrightarrow$	Moyenne
EN	EN	Thalassarche chrysostoma	29		<b>83,999</b> (1982-2017)	<b>V</b>	Medium
EN	EN	Phoebetria fusca	15		<b>12,096</b> (1974-2017)	<b>\</b>	Très faible
EN	VU	Procellaria westlandica	1	NZ	2,827 (2011)	$\leftrightarrow$	Faible
VU	VU	Ardenna creatopus	3	Chili	33,520 (2009-2016)	$\leftrightarrow$	Faible
VU	VU	Diomedea epomophora	4	NZ	<b>7,924</b> (1989-2017)	$\leftrightarrow$	Moyenne
VU	VU	Diomedea exulans	28		8,149 (1981-2017)	<b>\</b>	Elevée
VU	VU	Phoebastria albatrus	2		893 (2002-2017)	<b>↑</b>	Elevée
VU	VU	Procellaria aequinoctialis	73		1,257,568 (1984-2015)	<b>\</b>	Très faible
VU	VU	Procellaria conspicillata	1	R-U	14,400 (2010)	<b>1</b>	Elevée
VU	VU	Procellaria parkinsoni	2	NZ	1,500 (2016)	<b>4</b>	Moyenne
VU	VU	Thalassarche eremita	1	NZ	5,296 (2017)	$\leftrightarrow$	Elevée
VU	VU	Thalassarche impavida	2	NZ	21,648 (2012)	$\leftrightarrow$	Faible
VU	VU	Thalassarche salvini	12	NZ	<b>41,214</b> (1986-2014)	<b>\</b>	Faible
NT	NT	Phoebastria immutabilis	17		666,658 (1982-2017)	$\leftrightarrow$	Elevée
NT	NT	Phoebastria nigripes	13		<b>69,969</b> (1995-2017)	<b>↑</b>	Moyenne
NT	NT	Phoebetria palpebrata	71		10,637* (1954-2017)	?	-
NT	NT	Procellaria cinerea	17		<b>75,565</b> (1979-2017)	<b>\</b>	Très faible

l'UICN 2017 <sup>1</sup>	l'UICN RdP5	Espèces	Nombre de sites (ACAP) <sup>2</sup>	Espèces endémiques d'un seul pays	Couples reproducteurs annuels <sup>3</sup> (dernier recensement)	Tendance démographique actuelle 1996-20164	Degré de confiance de la tendance
NT	NT	Thalassarche bulleri	10	NZ	<b>32,701</b> (1984-2017)	$\leftrightarrow$	Faible
NT	NT	Thalassarche cauta	3	Australie	<b>14,683</b> (2015-2017)	<b>V</b>	Faible
NT	NT	Thalassarche steadi	5	NZ	95,917 (2009-2015)	?	-
LC	LC	Macronectes giganteus	119		<b>47,716</b> (1958-2017)	<b>↑</b>	Moyenne
LC	LC	Macronectes halli	50		10,691 (1973-2017)	<b>↑</b>	Moyenne
LC	NT	Thalassarche melanophris	65		<b>688,230</b> (1982-2017)	<b>↑</b>	Elevée

<sup>\*</sup>hors estimations pour GS et Auckland de 5 000 couples chacune - non fiable/étayé

Plusieurs évaluations d'espèces ont été élaborées pour décrire succinctement l'état des connaissances pour chaque espèce de l'ACAP. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'ACAP dans les trois langues officielles de l'Accord.

## 2.2. Identification des sites de reproduction d'importance internationale (point 5.1.b)

La base de données de l'ACAP répertorie 193 sites accueillant plus d'1% de la population mondiale de chaque espèce inscrite à l'ACAP pour laquelle on connaît le nombre d'individus (**ANNEXE 1**). La plupart des espèces de l'ACAP se reproduisent sur relativement peu de sites ; pour 15 des 31 espèces, il n'existe que 1-3 sites qui contiennent des populations d'importance internationale (c'est-à-dire > 1% de la population mondiale).

Il convient de préciser que (i) il n'existe pas de données de recensement pour environ un tiers des sites de reproduction, en particulier ceux des **puffins à menton blanc** *Procellaria aequinoctialis* et des **albatros fuligineux** *P. palpebrata* et (ii) certains chiffres sont peu fiables ou ont été recueillis il y a une décennie ou davantage. Le comblement de ces lacunes et l'obtention d'estimations actualisées des populations doivent être considérés comme des tâches prioritaires. Il existe également quelques incohérences dans l'échelle à laquelle les sites de reproduction ont été définis par les Parties lorsque la base de données de l'ACAP a été établie, notamment de grandes îles pouvant être inscrites comme site unique ou scindée en plusieurs parties.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CR= En danger critique d'extinction, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure. Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Version 2017-3. <a href="www.iucnredlist.org">www.iucnredlist.org</a>>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> **Site**: d'ordinaire, une île ou un îlot entier et distinct ou une portion d'une île importante

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Base de données de l'ACAP. < data.acap.aq > . 3 septembre 2017

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Tendances ACAP : ↑ en augmentation, ↓en diminution, ↔ stable, ? inconnu. La tendance générale d'une espèce peut ne pas refléter les tendances spécifiques par sites ou par régions.

# 2.3. Études de caractérisation de l'aire de recherche alimentaire, des voies de migration et des tendances des populations d'albatros et de pétrels (point 5.1.c)

BirdLife International a compilé et synthétisé toutes les informations disponibles relatives aux études de suivi menées pour les espèces inscrites à l'ACAP, notamment les données qui n'ont pas encore été intégrées à la <u>Base de données sur le suivi des oiseaux marins</u> (BSO), en un seul tableau reprenant les métadonnées. Ce tableau sera régulièrement mis à jour afin de déterminer où se situent les principales lacunes d'informations relatives à la répartition en mer de ces espèces, permettant ainsi de mieux déterminer les futures priorités d'étude. La base de données (BSO) contient des données sur des espèces inscrites à l'ACAP issues de 89 colonies, qui couvrent plusieurs étapes du cycle biologique. L'analyse des lacunes a permis d'indiquer que les données relatives à la saison de reproduction sont disponibles pour toutes les espèces inscrites à l'ACAP, et que bien que les données de suivi soient disponibles lors de la saison de non-reproduction pour la plupart des espèces, ces données concernent juvéniles et les immatures.

Une série de programmes de suivi prioritaires a été identifiée et les Parties et les États de l'aire de répartition non parties sont encouragés à intégrer de nouveaux ensembles de données à la BSO, dans le cadre des travaux permanents de l'Accord.

Les évaluations d'espèces inscrites à l'ACAP comprennent des cartes de répartition ainsi que des cartes montrant les données transmises par satellite et d'autres données de suivi concernant les oiseaux reproducteurs et non reproducteurs, lorsqu'elles sont disponibles. Ces cartes ont été préparées par BirdLife International sur la base des informations contenues dans la base de données de suivi des oiseaux marins et d'autres sources.

## 2.4. Identification et évaluation des menaces connues et présumées qui pèsent sur les albatros et les pétrels (prioritaire 5.1.d)

### 2.4.1. Menaces sur les sites de reproduction

L'ACAP a adopté un système visant à harmoniser la liste des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction adapté à partir des critères établis à l'origine par l'UICN et le Conservation Measures Partnership. Chaque menace est évaluée en fonction de l'étendue [scope] (proportion de la population touchée) et de la gravité [severity] (intensité), facteurs qui, lorsqu'ils sont combinés, donnent une indication de l'ampleur de la menace. Ces facteurs prennent en compte, non seulement l'incidence actuelle, mais aussi l'incidence prévue pour les dix années à venir, à supposer que la situation et les tendances actuelles persistent. Une ventilation de la proportion des sites et de la population mondiale qui sont exposés à des menaces qui répondent à ces critères est donnée ci-dessous (**Tableau 5**). La plupart de ces menaces concernent des mammifères ou des maladies introduites et sont décrites dans la **section 2.8** ci-dessous. Le reste concerne des catastrophes naturelles.

**Tableau 5.** Les espèces touchées par des menaces terrestres à hauteur d'au moins 1% de leurs sites de reproductions, ou lorsque 1% ou plus de la population mondiale est touchée. Champs verts <1%; champs orange 1-33%; champs rouges >33%

				% of s	sites a	affected			% of global population affected									
Species	No of sites	Natural disaster	Human disturbance	Parasite or pathogen	Predation by alien species	Habitat loss or destruction by alien species	Stress by alien species	All threats	Natural disaster	Human disturbance	Parasite or Pathogen	Predation by alien species	Habitat loss or destruction by alien species	Stress by alien species	All threats			
Diomedea antipodensis	6	0	0	0	16.7	0	0	16.7	0	0	0	1	0	0	1			
Diomedea dabbenena	1	0	0	0	100	0	0	100	0	0	0	100	0	0	100			
Diomedea epomophora	4	0	0	0	25	0	0	25	0	0	0	<1	0	0	<1			
Diomedea exulans	36	0	0	0	5.6	0	0	5.6	0	0	0	28.8	0	0	28.8			
Macronectes giganteus	125	1.6	0	0	0	0	0	1.6	<1	0	0	0	0	0	<1			
Phoebastria albatrus	2	50	0	0	0	0	0	50	91.7	0	0	0	0	0	91.7			
Phoebastria immutabilis	17	35.3	5.9	0	17.6	0	0	58.8	99.7	0	0	<1	0	0	99.8			
Phoebastria irrorata	3	0	33.3	33.3	0	0	33.3	66.7	0	<1	99.9	0	0	<1	100			
Phoebastria nigripes	15	33.3	6.7	0	0	6.7	0	46.7	98.2	0	0	0	38.2	0	98.2			
Phoebetria fusca	15	0	0	6.7	6.7	0	0	13.3	0	0	3.3	12.1	0	0	15.4			
Phoebetria palpebrata	72	1.4	0	0	0	0	0	1.4	?	0	0	0	0	0	?			
Procellaria aequinoctialis	74	0	0	0	18.9	6.8	0	18.9	0	0	0	37.8	17.8	0	37.8			
Procellaria cinerea	17	0	0	0	23.5	11.8	0	23.5	0	0	0	27.9	4.5	0	27.9			
Puffinus mauretanicus	5	0	0	0	100	0	0	100	0	0	0	100	0	0	100			
Thalassarche carteri	6	0	0	16.7	0	0	0	16.7	0	0	68.7	0	0	0	68.7			
Thalassarche cauta	3	0	0	33.3	0	33.3	0	66.7	0	0	66.8	0	2.3	0	69.2			
Thalassarche melanophris	65	1.5	0	0	1.5	0	0	3	<1	0	0	<1	0	0	<1			
Thalassarche steadi	5	0	0	0	20	0	0	20	0	0	0	5.6	0	0	5.6			

### 2.4.2. Menaces en mer

Les albatros et les pétrels sont confrontés à de nombreuses menaces maritimes. Ces menaces comprennent l'ingestion de débris marins, notamment les hameçons rejetés avec les déchets de poissons, l'enchevêtrement dans les engins de pêche perdus et d'autres débris marins, la contamination par les polluants et la surpêche des espèces-proies. Toutefois, les interactions directes avec les activités de pêche et associées à de la mortalité (capture accessoire) ont été identifiées par l'ACAP et d'autres intervenants comme étant une menace majeure responsable de déclins importants des populations à travers le monde. Toutes les espèces inscrites à l'ACAP sont exposées à cette menace. Depuis la RdP5, le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer (GTCA) s'est concentré essentiellement sur l'identification des meilleures pratiques en matière d'atténuation pour les engins de pêche industrielle, principalement la pêche palangrière démersale et pélagique, et la pêche chalutière. La collecte de données sur les captures accessoires des pêcheries, et l'engagement du dialogue avec les ORGP, en particulier les ORGP thonières, sont également des questions prioritaires. Des travaux sont également en cours pour élaborer

des conseils en matière d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales et à petite échelle.

Les données relatives au cadre de hiérarchisation des priorités pour les menaces en mer ont également été révisées en amont de la RdP6. Ce cadre constitue est utilisé pour la prise de décision pour fixer des objectifs, suivre et rendre compte des progrès accomplis en matière de mesures de conservation prioritaires pour les espèces inscrites à l'ACAP (cf. **Tableau 3**). Vingt-six pêcheries et 28 populations d'espèces ont été identifiées comme cibles d'action prioritaires lors de la dernière itération (2017) du processus de priorisation (**Tableau 6**).

**Tableau 6.** Priorités 2017 pour les mesures de conservation en mer **reprises par pêche**. Notez que ce tableau n'inclut que les pêcheries pour lesquelles les Parties ou les États de l'aire de répartition ont fourni des informations. Il est dès lors possible que le nombre de pêcheries qui pourraient être évaluées soit supérieur au nombre de pêcheries actuellement incluses.

Fishery Method	Population (breeding island group) affected
Angola Pelagic LL	Tristan Albatross Gough Island
	Northern Royal Albatross Chatham Islands
Argentina Demersal trawl	Southern Giant Petrel Islas de los Estados & Observatorio
	Wandering Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	Black Petrel Great and Little Barrier Islands
Australia Demersal trawl	Indian yellow-nosed Albatross Amsterdam Island
Australia Demersal trawi	Shy Albatross Albatross Island
	Shy Albatross Pedra Branca
	Black Petrel Great and Little Barrier Islands
Australia Gillnet	Indian yellow-nosed Albatross Amsterdam Island
	Shy Albatross Pedra Branca
	Sooty Albatross Iles Crozet
Australia Pelagic trawl	Black Petrel Great and Little Barrier Islands
	Northern Royal Albatross Chatham Islands
Brazil Demersal LL	Tristan Albatross Gough Island
	Wandering Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	Atlantic Yellow-nosed Albatross Tristan da Cunha
	Northern Royal Albatross Chatham Islands
Brazil Pelagic LL	Tristan Albatross Gough Island
	Wandering Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	White-chinned Petrel SG (IGS) <sup>1</sup>
	Tristan Albatross Gough Island
Brazil Pelagic LL (Itaipava fleet)	Wandering Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	Atlantic Yellow-nosed Albatross Tristan da Cunha
	White-chinned Petrel SG (IGS) <sup>1</sup>
Namibia Demersal trawl	Atlantic Yellow-nosed Albatross Tristan da Cunha
Namibia Pelagic LL	Shy Albatross Pedra Branca
Namibia Pelagic trawl	Shy Albatross Pedra Branca
Peru Demersal LL	Black Petrel Great and Little Barrier Islands

Fishery Method	Population (breeding island group) affected
B	Black Petrel Great and Little Barrier Islands
Peru Pelagic LL	Grey Petrel All sites
Spain Demersal LL	Balearic Shearwater Balearic Archipelago
Spain Pelagic LL	Balearic Shearwater Balearic Archipelago
Spain Purse seine	Balearic Shearwater Balearic Archipelago
Spain Trawl	Balearic Shearwater Balearic Archipelago
UK (OT) Pelagic LL	Grey Petrel All sites
Uruguay Demersal trawl	Northern Royal Albatross Chatham Islands
RFMOs	
	Antipodean Albatross Auckland Islands
	Black-browed Albatross Antipodes Islands
	Black-browed Albatross Campbell Island
	Black-browed Albatross Iles Crozet
	Black-browed Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	Black Petrel Great and Little Barrier Islands
	Grey-headed Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	Grey Petrel All sites
	Indian yellow-nosed Albatross Amsterdam Island
CCSBT Pelagic LL	Indian yellow-nosed Albatross Crozet Island
	Northern Giant Petrel Prince Edward Islands
	Northern Royal Albatross Chatham Islands
	Sooty Albatross Iles Crozet
	Sooty Albatross Prince Edward Islands
	Southern Giant Petrel Prince Edward Islands
	Tristan Albatross Gough Island
	Wandering Albatross Iles Kerguelen
	Wandering Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	White-chinned Petrel SG (IGS) <sup>1</sup>
IATTC Pelagic LL	Laysan Albatross Central Pacific - Laysan
TATTO T Glagic EE	Waved Albatross Islas Galapagos
	Atlantic Yellow-nosed Albatross Tristan da Cunha
	Black-browed Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
	Grey-headed Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
ICCAT Pelagic LL	Grey Petrel All sites
	Northern Royal Albatross Chatham Islands
	Tristan Albatross Gough Island
	Wandering Albatross SG (IGS) 1
	White-chinned Petrel SG (IGS) 1
	Grey-headed Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>
IOTC Polacia I I	Grey Petrel All sites
IOTC Pelagic LL	Indian yellow-nosed Albatross Amsterdam Island
	Indian yellow-nosed Albatross Crozet Island
	Indian yellow-nosed Albatross Prince Edward Island

Fishery Method	Population (breeding island group) affected							
	Northern Giant Petrel Prince Edward Islands							
	Shy Albatross Pedra Branca							
	Sooty Albatross Iles Crozet							
	Sooty Albatross Prince Edward Islands							
	Southern Giant Petrel Prince Edward Islands							
	Tristan Albatross Gough Island							
	Wandering Albatross Iles Kerguelen							
SEAFO Demersal trawl	Black-browed Albatross SG (IGS) <sup>1</sup>							
SPRFMO Demersal trawl	Black Petrel Great and Little Barrier Islands							
SPRPINO Demersal trawi	Northern Royal Albatross Chatham Islands							
	Antipodean Albatross Antipodes Islands							
	Antipodean Albatross Auckland Islands							
	Black-browed Albatross Antipodes Islands							
WCPFC Pelagic LL	Black-browed Albatross Campbell Island							
	Black Petrel Great and Little Barrier Islands							
	Grey Petrel All sites							
	Laysan Albatross Central Pacific - Laysan							
	Northern Royal Albatross Chatham Islands							

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

## 2.5. Identification des méthodes permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces (point 5.1.e)

### 2.5.1. Menaces sur les sites de reproduction

Outre les documents existants que sont les <u>Lignes directrices pour l'éradication</u> (actualisé depuis la RdP5), <u>les Lignes directrices relatives au transfert</u>, et <u>les Lignes directives sur la biosécurité</u>, de nouvelles lignes directrices doivent être développées en 2018 relativement à la biosécurité en vue d'atténuer la transmission de maladies à la suite d'épidémies.

#### 2.5.2. Menaces en mer

Sur la base de l'examen des stratégies et technologies d'atténuation des captures accessoires élaborées pour les engins de pêche utilisés dans les pêches palangrières pélagique et démersale et la pêche chalutière, le GTCA a poursuivi la mise à jour des conseils relatifs aux approches scientifiques constituant des bonnes pratiques d'utilisation de ces engins de pêche permettant l'atténuation de la capture accessoire. L'objectif de ces ressources est d'aider les Parties, les États de l'aire de répartition non parties et les ORGP à réduire l'occurrence des captures accessoires dans leur pêcherie en utilisant des mesures et des approches considérées comme de bonnes pratiques, et de faire en sorte que les Parties, les États de l'aire de répartition non parties et les ORGP soient informés des mises à jour de ces conseils. L'avis sur les bonnes pratiques comprend une description des mesures, des connaissances actuelles, de l'orientation à suivre pour la mise en œuvre et des besoins de

recherche, et peut être transmis aux gestionnaires de pêcheries concernés. Les Parties, le États de l'aire de répartitions non parties et les ORGP sont invitées à utiliser ces outils pour orienter l'élaboration de politique et de pratiques dans les pêcheries relevant de leur juridiction. Un guide sur <u>le retrait des hameçons</u> des oiseaux marins est également disponible, ainsi qu'un guide sur la manière de libérer les oiseaux enchevêtrés dans les filets doit être élaboré en 2018.

Le principal axe de travail du GTCA est la recherche et l'élaboration de conseils relatifs aux mesures techniques d'atténuation de la capture accessoire, et ceci s'est révélé essentiel dans l'élaboration de solutions éprouvées permettant de réduire la capture accessoire des oiseaux de mer. Il a toutefois été noté lors du GTCA8 et du CC10 qu'il y avait une forte disparité entre les résultats de la recherche et les avis qui en découlent, et la mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation de la capture accessoire. Il est communément admis qu'augmenter les recherches sur les mesures techniques ne résoudra probablement pas cette disparité, et qu'il est urgent de mieux comprendre les facteurs qui font obstacle ou qui favorisent l'utilisation efficace des stratégies d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer. Cela nécessitera de renforcer la dimension sociale des travaux en matière d'atténuation de la capture accessoire, et d'aller chercher des compétences et de l'expertise à l'extérieur, et faire appels à des acteurs non-membres du GTCA, comme des professionnels des sciences sociales et de l'éducation. Il a été convenu qu'une haute priorité devait être accordée à cette tâche du programme de travail du GTCA, et que cela représente un changement puisqu'il s'agit de passer d'une approche principalement axée sur la recherche à une approche plus globale de recherche et de mise en œuvre.

## 2.6. Examen et mise à jour des données sur la mortalité des albatros et des pétrels dans les pêcheries (point 5.1.f)

Un système en ligne de communication des rapports a été élaboré pour obtenir et utiliser les données relatives aux pêcheries et aux captures accessoires des Parties et des États de l'aire de répartition non parties. Actuellement, les données concernent la pêcherie ou la flottille de pêche dans leur ensemble, soit une résolution temporelle et spatiale trop imprécise pour permettre d'évaluer correctement les niveaux et les tendances de capture accessoire d'oiseaux de mer. Par ailleurs, les données relatives aux pêcheries et à la capture accessoire soumises par les Parties sont incomplètes pour de nombreuses pêcheries, ce qui rend impossible toute évaluation, même superficielle, des niveaux et des tendances de capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP. Une suite d'indicateurs relatifs à la capture accessoire a été adoptée lors du CC9 et un programme de travail visant à élaborer un cadre pour la compilation des estimations du taux de capture accessoire a été convenu lors du GTCA7. Le cadre décrit les données, les approches méthodologiques à utiliser pour estimer le taux de capture accessoire, et les exigences quant aux rapports qu'il conviendra de fournir relativement aux indicateurs adoptés. Un cadre plus précis a été présenté lors du GTCA8, tout comme les résultats des rapports sur les essais transmis par quelques Parties qui utilisent un modèle actualisé pour les rapports. Toutes les Parties et les États de l'aire de répartition qui collaborent sont priées d'utiliser le modèle de rapport révisé sur la capture accessoire pour fournir des informations relatives à la capture accessoire dans le cadre du prochain cycle de rapports annuels, afin que les discussions visant à finaliser le modèle de rapport puissent avoir lieu lors du GTCA9.

Le <u>guide d'identification de la capture accessoire des oiseaux de mer de l'ACAP</u> a aussi été élaboré (en collaboration avec l'institut japonais des pêcheries de haute mer) afin d'aider les Parties, les États de l'aire de répartition non parties et les ORGP à identifier correctement les albatros et certains pétrels régulièrement capturés et les puffins tués dans les activités de pêche à la palangre. Ce guide doit être actualisé en 2018.

## 2.7. Examen des données sur la répartition et la saisonnalité de l'effort de pêche qui touchent les albatros et pétrels (point 5.1.g)

Certaines données sur l'effort de pêche ont été fournies par les Parties dans le cadre des rapports transmis annuellement, et représentent une partie des informations requises dans le modèle révisé de rapport sur la capture accessoire (**Section 2.6**). Toutefois, aucun examen récent du chevauchement entre les efforts de pêche et la répartition des albatros et des pétrels n'a été mené. Les cartes de chevauchement entre la répartition des oiseaux de mer et les efforts de pêche (et de suivi) devraient être mises à jour durant la période triennale 2016-2018 (Action 3.2 du Programme de travail du Comité consultatif pour la période 2019-2021). Ces cartes de chevauchement fourniront des informations utiles pour les examens futurs prévus par certaines ORGP dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les zones relevant de leur juridiction. Par conséquent, le calendrier et la priorisation de ces mises à jour dépendront des programmes de travail des ORGP.

# 2.8. Études du statut, sur les sites de reproduction, des animaux, plantes et organismes pathogènes introduits qui sont connus pour être, ou sont présumés être nuisibles aux albatros et aux pétrels (point 5.1.h)

La prédation et la destruction des habitats dues à l'introduction de mammifères constituent bien plus souvent une menace pour les sites de reproduction des espèces de l'ACAP que d'autres processus. Les mammifères nuisant le plus aux sites de reproduction (combinaisons site-espèce) sont les chats harets Felis catus, les rats noirs Rattus rattus et les rats bruns R. norvegicus, par prédation, et le renne Rangifer tarandus, qui détruit les habitats (Tableau 7). Toutes les autres menaces ne touchent que quelques sites, même si elles se sont révélées graves dans certains cas (élevée selon les critères de menace convenus) et comprennent le choléra aviaire sur l'île Amsterdam ainsi que la prédation de la souris domestique sur l'île Gough (Tableau 8). Les espèces touchées sur la plupart des sites de reproduction étaient le puffin à menton blanc nichant en terrier P. aequinoctialis, et le puffin des Baléares Puffinus mauretanicus, principalement victimes de prédation et de destruction de leur habitat par des mammifères introduits. À la suite de l'interprétation des tableaux et des conclusions ci-dessous, il convient de noter que : (1) les menaces répertoriées sont celles étant documentées et connues ou susceptibles d'engendrer le déclin d'une population en moins de dix ans: (2) les valeurs reprises dans les tableaux indiquent le nombre de sites de reproduction, soit une combinaison site-espèce. Par exemple, deux espèces se reproduisant dans la même zone représentent deux sites de reproduction ; (3) si la plupart des îles sont répertoriées comme constituant un seul site, quelques-unes d'entre elles ont été subdivisées en sites distincts, et (4) aucune tentative visant à évaluer le nombre d'oiseaux ou le pourcentage global de population sur chaque site n'a été entreprise.

**Tableau 7.** Nombre de sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP touchées par des menaces à des degrés divers

Nature of Threat	Threat subcategory	Threat	Numb site		
		Species <sup>-</sup>	Low	High	All
	Habitat destruction by alien species	Reindeer	4		4
Habitat loss or destruction	Increased competition with native species	Australasian gannet		1	1
	Vegetation encroachment	Verbesina sp.	2		2
Human disturbance	Military action	-		2	2
Human disturbance	Recreation/tourism	-		1	1
	Pathogon	Avian pox virus	1		1
Parasite or pathogen	Pathogen	Avian cholera		2	2
	Parasite	Mosquito	1		1
		American mink	1		1
		Cat	12	2	14
Predation by alien		Pig	3		3
species	Predation by alien species	House mouse	1	1	2
ороснос		Black (ship) rat	14		14
		Brown (Norwegian) rat	7		7
Stress by alien species	Nest desertion	Black (ship) rat		1	1
All			46	10	56

Tableau 8. Sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP touchés par des menaces élevées

Nature of Threat	Threat subcategory	Threat Species	Breeding sites affected:
Habitat loss or destruction	Increased competition with native species	Australasian gannet	Pedra Branca - Shy Albatross
Human disturbance	Military action	-	Kaula – Laysan Albatross Kaula – Black-footed Albatross
	Recreation/ tourism	-	Isla de la Plata – Waved Albatross
Parasite or pathogen	Pathogen	Avian cholera	île Amsterdam - Indian yellow-nosed Albatross - Sooty Albatross
Predation by alien species	Predation by alien species	Cat	Formentera – Balearic Shearwater Menorca – Balearic Shearwater
		House mouse	Gough Island – Tristan Albatross
Stress by alien species	Nest desertion	Black (ship) rat	Isla de la Plata – Waved Albatross

Un résumé des menaces répertoriées et pour lesquelles une action de gestion pourrait être envisagée est présenté dans le **Tableau 9**. Le **Tableau 9** classe les menaces posées aux sites de reproduction de l'ACAP sur la base de la vulnérabilité de la population, l'ampleurde la menace et les chances de réussite de l'action de gestion.

**Tableau 9.** Priorités 2017 pour les mesures de conservation terrestres

Île	Menace	Classemer	nt Explication			
Perte d'habitat ou destruction/prédation par des espèces exotiques						
Gough Island	Mus musculus (Souris domestique)	High	Menace pour deux populations substantielles/vastes de l'ACAP.			
Formentera <sup>a</sup>	Felis catus (Chat)	High	Menace majeure pour une population substantielle, en baisse. Le contrôle permanent sur les sites de reproduction.			
Menorca <sup>a</sup>	Felis catus (Chat)	High	Menace majeure pour une population substantielle, en baisse. L'exclusion faisable par des barrières physiques			
Cabrera <sup>a</sup>	Felis catus (Chat)	Lower	Faible menace pour une population substantielle en baisse <sup>b</sup>			
Cabrera <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Faible menace pour une population substantielle en baisse. L'éradication faisable.			
Formentera <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Faible menace pour une population substantielle en baisse			
Ibiza <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Faible menace pour une population substantielle en baisse			
Mallorca <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Faible menace pour une population substantielle en baisse			
Menorca <sup>a</sup>	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Faible menace pour une population substantielle en baisse			
Kerguelen (Grande Terre)	Rangifer tarandus (Renne)	Lower	Menace pour deux populations de l'ACAP. Haute probabilité d'éradication			
Ile Saint Lanne Gramont	Felis catus (Chat)	Lower	Haute faisabilité de l'éradication			
Ile Saint Lanne Gramont	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Haute faisabilité de l'éradication			
Kerguelen (Grande Terre)	Felis catus (Chat)	Lower	Menace pour trois populations de l'ACAP			
Kerguelen (Grande Terre)	Rattus rattus (Rat noir)	Lower	Menace pour deux populations de l'ACAP. Faisabilité de l'éradication : moyenne.			
South Georgia (Islas Georgias del Sur) °	Rattus norvegicus (Rat brun (norvégien))	Lower	Faisabilité de l'éradication : moyenne d			
Auckland Island e	Felis catus (Chat)	Lower	Faisabilité de l'éradication : moyenne			
Auckland Island e	Sus scrofa (Pig)	Lower	Faisabilité de l'éradication : moyenne			
Parasite ou pathogène						
Ile Amsterdam	Pasteurella multocida (Choléra aviaire)	High	Menace majeure à plusieurs espèces de l'ACAP			
Isla Espanola	Moustique	Lower	Faible menace. Faible faisabilité de l'action.			
Albatross Island (AU)	Variole aviaire	Lower	Faible menace. Faible faisabilité de l'action.			
Concurrence accrue avec les espèces natives						
Pedra Branca  Morus serrator (Fou austral)  Menace à une population restreinte						

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Fait référence aux colonies touchées qui pourraient englober des îlots en mer

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Projet d'éradication en cours, pratiquement terminé

Les trois actions les plus prioritaires concernant « la perte ou la destruction d'habitat/prédation par des espèces exotiques » sont l'éradication de la souris domestique (Mus Musculus) de l'île Gough, et le contrôle permanent des chats sur les sites de reproduction des Formentera et Minorque. L'action la plus prioritaire concernant un « parasite ou un agent pathogène » est de résoudre le problème du choléra aviaire sur l'île Amsterdam. Il est important de noter que la priorisation n'a pas tenu compte du coût des mesures de gestion. En outre, la majorité des coûts devrait être liée à la planification et à la mobilisation, et dès lors les économies d'échelle sont substantielles si une campagne d'éradication vise plus d'une espèce sur une même île, ou sur plus d'une île issue d'un même groupe (cellules de même couleur). L'analyse excluait les sites comportant <1% du nombre total mondial de couples reproducteurs pour une espèce.

Les programmes d'éradication restent inachevés sur toutes les nouvelles îles (y compris la phase de suivi) depuis la Rd5. Toutefois, des plans de faisabilité ont été produits pour une série de sites, et dans certains cas la planification est déjà bien entamée, avec des programmes d'éradication qui doivent commencer dans les années à venir (**Tableau 10**).

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Suivi post-hameçonnage prévu pour 2017-2018

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup>La gestion sur ce site se révèlerait également bénéfique pour les petites populations reproductrices (<1% de la population mondiale) des autres espèces de l'ACAP affectées par la même menace.

**Tableau 10.** Îles où l'éradication de vertébrés introduits est prévue (Y) avec l'année prévue pour l'éradication, ou la date de l'éradication effectuée, entre parenthèses. N = espèce exotique présente mais aucune éradication prévue. Cellules blanches = pas d'espèce exotique.

Island	Management Responsibility	<b>Cat</b> Felis catus	House mouse Mus musculus	American mink Neovison vison	Polynesian rat Rattus exulans	Brown (Norwegian) rat Rattus norvegicus	Black (ship) rat Rattus rattus	<b>Pig</b> Sus scrofa
Albatross Islet	Chile			Y (2015)				
Bleaker Island	Disputed	2001				Υ		
Mukojima	Japan						Y (2010)	
Auckland Island	New Zealand	Υ	N					Υ
Marion Island	South Africa	1987	Υ					
Cabrera	Spain	Υ	N				N	
Gough Island	United Kingdom		Y (2019)					
Lehua	USA				Y (2017)			
Midway Atoll	USA		Y (2018)					
Wake Atoll	USA				Υ			

## 2.9. Examens de la nature, de la couverture et de l'efficacité des dispositifs de protection des albatros et des pétrels (point 5.1.i)

Chaque Partie a produit des plans de gestion relatifs aux espèces inscrites à l'ACAP pour leur juridiction. Ces plans comprennent des PAN pour la capture accessoire accidentelle, des Plans de réduction des menaces, des stratégies de conservation, des Plans d'action de conservation, des Plans de rétablissement et des Plans de gestion de site. Les Parties sont invitées à fournir des conseils constants quant à l'efficacité de ces modalités de protection, par le biais des formulaires de rapport annuel, en amont de chaque RdP.

## 2.10. Examens de recherches récentes et en cours sur les albatros et les pétrels concernant leur statut de conservation (point 5.1.j)

Le processus de révision se poursuit au travers de l'ensemble des groupes de travail et du Secrétariat - cf. les documents pertinents présenté au GTCA7, GTCA8, GTSPC3 et GTSPC4. Ces travaux comprennent la réalisation d'évaluation d'espèces, de plans d'action et de lignes directrices en matière de bonnes pratiques.

Le Secrétariat entretient une base de données de références bibliographiques relatives à la littérature pertinente qui appuie la compilation et la mise à jour de ces documents.

## 2.11. Liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales qui s'occupent des albatros et des pétrels (point 5.1.k)

Le site Web de l'ACAP donne une liste complète de liens vers différents centres, institutions, organisations et sites qui s'occupent des albatros et des pétrels. Les Parties sont invitées à communiquer toutes les mises à jour au Secrétariat.

### 2.12. Répertoire des lois concernant les albatros et les pétrels (point 5.1.l)

La base de données de l'ACAP contient des informations sur la législation relative aux espèces inscrites à l'Annexe 1 et à leurs sites de reproduction. Les éditeurs des sites sont encouragés à tenir ces informations à jour.

## 2.13. Examens des programmes de sensibilisation et d'information visant à la conservation des albatros et des pétrels (point 5.1.m)

Dans leurs rapports, les Parties ont signalé divers programmes en cours, notamment d'information, de formation et de sensibilisation. Dans de nombreux cas, la collaboration entre les agences gouvernementales et non gouvernementales (ONG) est évidente. Suite aux discussions menées lors du CC10, le site Web de l'ACAP sera mis à jour afin de proposer davantage de ressources en matière de sensibilisation à et d'information sur la conservation.

## 2.14. Examen de la taxonomie actuelle relative aux albatros et aux pétrels (point 5.1.n)

Le Groupe de travail sur la taxonomie (GTT) a recommandé l'utilisation d'une taxonomie harmonisée lors de l'examen de nouvelles espèces proposées pour inscription à l'Annexe 1 de l'Accord et lors d'autres travaux de l'ACAP. Le GTT recommande de supprimer le synonyme *Puffinus creatopus* de l'Annexe 1 de l'Accord.

# 2.15. Lacunes d'information identifiées dans le cadre des examens énumérés ci-dessus, en vue d'aborder ces lacunes à titre prioritaire, à une date ultérieure (point 5.2)

Les lacunes suivantes dans les informations communiquées ont été identifiées :

- Les données de recensement sont indisponibles pour environ un cinquième des sites de reproductions connus. De plus, les comptages relatifs à un autre cinquième des sites ont été récoltés il y a plus de vingt ans. Certaines données sont peu nombreuses ou peu fiables.
- Les données démographiques manquent pour deux espèces, le puffin à lunettes Procellaria conspicillata et le puffin à pieds roses Ardenna creatopus syn. Puffinus creatopus, et des différences entre le taux de survie et de reproduction demeurent pour trois espèces.
- Des lacunes dans les données de suivi pour les albatros et les pétrels ont été identifiées et les Parties à l'ACAP sont invitées à communiquer de nouveaux ensembles de données dans le cadre du travail continu de l'Accord.
- Rareté des informations sur la mortalité des oiseaux de mer dans un grand nombre de pêcheries, en particulier dans la résolution appropriée.
- Manque de compréhension de l'ampleur et de la dynamique de la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales.

### 3. PROCHAINES ÉTAPES POUR l'ACCORD

### 3.1. Amendements du Plan d'action

Aucun amendement à apporter au Plan d'action n'a été proposé (Annexe 2 à l'Accord).

### 3.2. Réalisations et difficultés relatives à la mise en œuvre de l'Accord

Des progrès ont été enregistrés concernant les trois questions clés soulignées lors de la RdP5 pour la période triennale 2016-2018. Il s'agissait de :

1. <u>Amélioration de la collecte de données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries concernées.</u>

Il était ressorti d'une révision des données de pêche soumises par les Parties que la résolution spatiale et temporelle des données était trop imprécise pour que celles-ci soient utilisées dans l'évaluation des niveaux et des tendances de captures accessoires d'oiseaux de mer. À la suite de discussions quant à savoir s'il était

opportun que les Parties analysent leurs propres données et transmettent régulièrement les résultats obtenus à l'ACAP, ou que les données brutes ou agrégées soient envoyées à l'ACAP pour analyse, une suite d'indicateurs relatifs à la capture accessoire a été approuvée. En outre, lors du CC9 et il a été recommandé au de développer davantage, et de tester, un cadre de communication de rapports, qui sera intégré aux futurs rapports nationaux (Rapport du CC9, paragraphe 11.1.11). Une version actualisée du cadre de communication des rapports, assorti d'une période de test limitée a été présentée du GTCA8 et lors du CC10 il a été recommandé à toutes les Parties et aux États de l'aire de répartition qui collaborent d'utiliser le modèle de rapport révisé sur la capture accessoire pour fournir des informations relatives à la capture accessoire dans le cadre du prochain cycle de rapports, afin que les discussions visant à finaliser le modèle de rapport puissent avoir lieu lors du GTCA9.

2. <u>Mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de mesures d'atténuation dans les pêcheries nationales et hauturières concernées.</u>

Bien que de nombreuses Parties et ORGP aient adopté des mesures de gestion des pêcheries sur la base des conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques, l'adoption de ces conseils n'a été que partielle dans de nombreux cas. Lors du CC10, il a été convenu que les facteurs qui constituent des obstacles ou des incitants à l'adoption de mesures d'atténuation soient investigués plus avant et que cette action soit prioritaire (Rapport du CC10, paragraphe 13.1.23) afin de parvenir à un meilleur taux d'adoption. La faible couverture par des observateurs dans de nombreuses pêcheries nationales et hauturières, ainsi que les manquements dans la collecte de données et les systèmes de communication de rapports ont entravé l'évaluation des niveaux de mise en œuvre en cours de finalisation et l'efficacité des mesures de conservation en vigueur.

3. <u>Combler les lacunes importantes en matière de données relatives aux statuts et tendances des populations.</u>

La France et la Nouvelle-Zélande, les deux Parties comptant le plus grand nombre de sites de reproduction et de lacunes identifiées en termes de suivi, ont réalisé de grandes avancées dans l'obtention de données démographiques sur plusieurs sites. . Les données manquent encore pour une poignée de populations négligées. Il convient d'obtenir ces données pour pouvoir mesurer le succès de l'Accord.

### 3.3. Résultats clés pour la prochaine période triennale

Les principaux défis pour l'Accord au cours de la prochaine période triennale restent généralement les mêmes que ceux précédemment identifiés :

- 1. continuer à améliorer la collecte de données relatives à la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries concernées ;
- 2. mise en œuvre efficace des bonnes pratiques de l'ACAP en matière de mesures d'atténuation dans les pêches nationales et hauturières concernées ; et
- combler les lacunes importantes existant au niveau des données sur le statut et les tendances démographiques, en particulier pour les espèces qui connaissent actuellement un déclin.

Les principaux défis susmentionnés sont considérés comme étant essentiels pour la mise en œuvre continue et efficace de l'Accord et nécessitent le soutien continu de la RdP lors de la prochaine période triennale.

La Réunion des Parties recommande que les Parties et, le cas échéant, les États de l'aire de répartition non parties participants continuent de :

- 1. Traiter les menaces maritimes, en particulier celles qui sont associées aux pêcheries hautement prioritaires (cf. **Tableau 6**), et renseignées par les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP relatifs à l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer :
- 2. répondre aux menaces terrestres hautement prioritaires conformément aux priorités de conservation (cf. **Tableau 9**);
- garantir le maintien ou la mise en œuvre des mécanismes adéquats permettant d'identifier et d'évaluer correctement les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries concernées et de suivre la mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires efficaces;
- 4. soutenir et participer activement les processus de l'ACAP afin de mieux comprendre et de traiter les obstacles et les moteurs à l'utilisation efficace des bonnes pratiques reprises dans les stratégies d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer ;
- 5. examiner, sur la base des informations fournies par le Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer utilisées dans les pêcheries gérées et étudier les résultats des nouvelles technologies d'atténuation et d'autres questions relatives à la sécurité et au fonctionnement;
- 6. utiliser le modèle révisé pour les rapports relatifs aux captures accessoires dans le cadre des rapports établis annuellement, afin de permettre d'évaluer et de rendre compte des indicateurs de performance relatifs aux captures accessoires ;
- 7. appuyer la collecte et la fourniture de données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer par les organisations régionales de gestion de pêches (ORGP) et des organes de conservation régionaux (OCR) dont elles sont membres ;
- 8. soutenir leur programmes de suivi des populations, notamment le maintien d'un suivi à long terme (cf. CC10 Doc 11 Rév 1, p. 22-26) ;
- 9. adopter les bonnes pratiques en matière de pratiques de suivi, dont les recensements sur les sites de reproductions menés à intervalles minimaux de 10 ans et suivi annuel des tendances de populations et des paramètres démographiques pour au moins un site représentatif par groupes d'îles ;
- 10. mettre en œuvre des programmes de suivi prioritaires afin de mieux comprendre la répartition en mer des albatros et des pétrels (cf. **CC10 Doc 11 Rév 1** p. 26-28) ;
- 11. actualiser la base de données de l'ACAP de façon constante afin de garantir la pertinence des analyses d'informations ;
- 12. soutenir le financement du Comité consultatif afin d'en assurer le fonctionnement efficace, en prenant en considération la croissance de la complexité et l'étendue des dossiers qui y sont désormais traités ;
- 13. fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes de recherches et de conservation identifiés par les Groupes de travail du Comité consultatif ; et

14. mener des processus de consultation nationale efficaces afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord.

ANNEXE 1. Nombre de zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) par groupe d'îles où la population dépasse 1% du nombre total pour cette espèce.

Species	Jurisdiction	Island Group	N sites
Diomedea amsterdamensis	France	Amsterdam and St Paul	1
Diomedea antipodensis	New Zealand	Antipodes Islands	1
Diomedea antipodensis	New Zealand	Auckland Islands	2
Diomedea dabbenena	United Kingdom	Gough	1
Diomedea epomophora	New Zealand	Campbell Islands	1
Diomedea exulans	Disputed	South Georgia (Islas Georgias del Sur) <sup>1</sup>	4
Diomedea exulans	France	Crozet	4
Diomedea exulans	France	Kerguelen	2
Diomedea exulans	South Africa	Prince Edward Islands	2
Diomedea sanfordi	New Zealand	Chatham Island	3
Macronectes giganteus	Antarctic	Elephant Island	1
Macronectes giganteus	Antarctic	Palmer Archipelago	1
Macronectes giganteus	Antarctic	South Orkney Islands	3
Macronectes giganteus	Antarctic	South Shetland Islands	2
Macronectes giganteus	Argentina	Isla de los Estados	1
Macronectes giganteus	Argentina	North Patagonia	1
Macronectes giganteus	Australia	Heard and McDonald Islands	1
Macronectes giganteus	Australia	Macquarie Island	1
Macronectes giganteus	Chile	Isla Noir	1
Macronectes giganteus	Disputed	Falkland Islands (Islas Malvinas) 1	6
Macronectes giganteus	Disputed	South Georgia (Islas Georgias del Sur) 1	4
Macronectes giganteus	Disputed	South Sandwich Islands (Islas Sandwich del Sur) <sup>1</sup>	1
Macronectes giganteus	France	Crozet	1
Macronectes giganteus	South Africa	Prince Edward Islands	2
Macronectes halli	Australia	Macquarie Island	1
Macronectes halli	Disputed	South Georgia (Islas Georgias del Sur) 1	5
Macronectes halli	France	Crozet	5
Macronectes halli	France	Kerguelen	4
Macronectes halli	New Zealand	Antipodes Islands	1
Macronectes halli	New Zealand	Campbell Islands	1
Macronectes halli	New Zealand	Chatham Island	2
Macronectes halli	South Africa	Prince Edward Islands	2
Phoebastria albatrus	Disputed	Senkaku Retto of southern Ryukyu Islands	1
Phoebastria albatrus	Japan	Izu Shoto	1
Phoebastria immutabilis	USA	Hawaii	5
Phoebastria irrorata	Ecuador	Galapagos	1

Species	Jurisdiction	Island Group	N sites
Phoebastria nigripes	Japan	Izu Shoto	1
Phoebastria nigripes	Japan	Ogasawara (Bonin) Islands	1
Phoebastria nigripes	USA	Hawaii	6
Phoebetria fusca	France	Amsterdam and St Paul	1
Phoebetria fusca	France	Crozet	3
Phoebetria fusca	South Africa	Prince Edward Islands	2
Phoebetria fusca	United Kingdom	Gough	1
Phoebetria fusca	United Kingdom	Tristan da Cunha	3
Phoebetria palpebrata	Australia	Heard and McDonald Islands	1
Phoebetria palpebrata	Australia	Macquarie Island	1
Phoebetria palpebrata	France	Crozet	2
Phoebetria palpebrata	France	Kerguelen	1
Phoebetria palpebrata	New Zealand	Antipodes Islands	1
Phoebetria palpebrata	New Zealand	Auckland Islands	1
Phoebetria palpebrata	New Zealand	Campbell Islands	1
Phoebetria palpebrata	South Africa	Prince Edward Islands	1
Procellaria aequinoctialis	Disputed	South Georgia (Islas Georgias del Sur) 1	6
Procellaria aequinoctialis	France	Crozet	1
Procellaria aequinoctialis	New Zealand	Antipodes Islands	1
Procellaria aequinoctialis	New Zealand	Auckland Islands	1
Procellaria aequinoctialis	New Zealand	Auckland Islands	1
Procellaria aequinoctialis	South Africa	Prince Edward Islands	1
Procellaria cinerea	France	Crozet	1
Procellaria cinerea	France	Kerguelen	1
Procellaria cinerea	New Zealand	Antipodes Islands	1
Procellaria cinerea	United Kingdom	Gough	1
Procellaria conspicillata	United Kingdom	Tristan da Cunha	1
Procellaria parkinsoni	New Zealand	New Zealand	2
Procellaria westlandica	New Zealand	New Zealand	1
Puffinus creatopus	Chile	Isla Mocha	1
Puffinus creatopus	Chile	Juan Fernandez Archipelago	2
Puffinus mauretanicus	Spain	Balearic Archipelago	5
Thalassarche bulleri	New Zealand	Chatham Island	3
Thalassarche bulleri	New Zealand	Solander Islands	2
Thalassarche bulleri	New Zealand	The Snares	2
Thalassarche carteri	France	Amsterdam and St Paul	1
Thalassarche carteri	France	Crozet	2
Thalassarche carteri	South Africa	Prince Edward Islands	1
Thalassarche cauta	Australia	Tasmania	2
Thalassarche chlororhynchos	United Kingdom	Gough	1
Thalassarche chlororhynchos	United Kingdom	Tristan da Cunha	3
Thalassarche chrysostoma	Chile	Islas Diego Ramirez	2
Thalassarche chrysostoma	Disputed	South Georgia (Islas Georgias del Sur) <sup>1</sup>	6

Species	Jurisdiction	Island Group	N sites
Thalassarche chrysostoma	France	Crozet	2
Thalassarche chrysostoma	France	Kerguelen	1
Thalassarche chrysostoma	New Zealand	Campbell Islands	1
Thalassarche chrysostoma	South Africa	Prince Edward Islands	2
Thalassarche eremita	New Zealand	Chatham Island	1
Thalassarche impavida	New Zealand	Campbell Islands	1
Thalassarche melanophris	Chile	Diego de Almagro	1
Thalassarche melanophris	Chile	Islas Diego Ramirez	2
Thalassarche melanophris	Chile	Islas Ildefonso	3
Thalassarche melanophris	Disputed	Falkland Islands (Islas Malvinas) 1	8
Thalassarche melanophris	Disputed	South Georgia (Islas Georgias del Sur) 1	5
Thalassarche salvini	New Zealand	Bounty Islands	8
Thalassarche salvini	New Zealand	The Snares	1
Thalassarche steadi	New Zealand	Auckland Islands	2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.